

## Séance du mardi 22 Janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi vingt-deux janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	16
Votants	19
Pouvoirs	3

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel Paccoud (Maire), René Blanchet (1<sup>er</sup> adjoint), Arlette Proietti (2<sup>ème</sup> adjointe), Jean-Michel Coquard (3<sup>ème</sup> adjoint), Marie France Pellegrin (4<sup>ème</sup> adjointe), Patrick Gaudillière (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean Claude Demay, Monique Mathieu, Marc Neyra, Agnès Fuxa, Dominique Schmitt, Jocelyne Crozet, Fabienne Pegaz, Nathalie Dulac, Céline Marcuccilli, Stéphanie Druel.

Excusés : Eric **Bettant**, Alain **Reynier** et Vincent **Bureau**.

Pouvoirs : Eric **Bettant** donne pouvoir à Daniel **Paccoud**, Alain **Reynier** donne pouvoir à Céline **Marcuccilli**, Vincent **Bureau** donne pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

### I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 18 décembre 2018 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Marc Neyra formule deux remarques sur ce procès-verbal :

1 / rubrique Tour de table (page 6) : circulation toujours problématique et dangereuse signalée allée des Noyers, chemin de Gyre et surtout allée du Clos de Saint-Trys.

2/ rubrique VI – Urbanisme (page 4) concernant son intervention : Marc Neyra émet des regrets quant à la présentation et regrette que les orientations du schéma ne soient pas plus exploitées dans les projets de notre territoire.

Le Maire précise que ces éléments inspirent largement les collectivités lors des élaborations ou des révisions de PLU, mais il convient qu'ils ne sont pas suffisamment intégrés dans la réflexion à l'échelle de nos politiques locales, au même titre que le schéma de développement économique, le schéma de la petite enfance, le programme local de l'habitat (PLH) et le plan climat air énergie territorial (PCAET). Pour conclure, il précise que le schéma de cohérence territoriale (SCoT) va être mis en révision complète en 2019 pour une durée prévisionnelle de 3 ans.

M. Paccoud informe du décès de Monsieur Henri VALLET, Conseiller municipal de 1959 à 1977, un avis a été publié sur le Progrès pour lui rendre hommage.

Jocelyne Crozet sollicite la communication des décès des administrés à chaque membre du Conseil municipal. La consigne sera donnée au secrétariat.

Ces remarques étant closes, le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal ainsi modifié du Conseil municipal du 18 décembre 2018.

### II – AFFAIRES FONCIERES

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 5 DIA à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la commune ne préempte pas.

### III – AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

❖ *Préparation des orientations budgétaires du budget 2019*

Marie-France Pellegrin informe de la réunion de la première commission finances le 29 janvier prochain à 18h30 pour élaborer le compte administratif et préparer les premières orientations du budget 2019.

Jean-Claude Demay sollicite des informations sur la compensation de la taxe d'habitation. Le Maire expose que Pommiers sera peu concerné cette année du fait du niveau de revenu moyen.

**IV – PERSONNEL****❖ Tableau d'annualisation des personnels des écoles du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 (délibération n° 2019.001)**

Comme chaque année, les annualisations de temps de travail sont recalculées afin d'ajuster les plannings des agents affectés aux écoles à leur activité réellement effectuée (hors remplacements). Pour rappel, le temps de travail lissé s'entend comme une harmonisation de la quotité hebdomadaire sur une période donnée, comprenant également des périodes sans activité.

Pour information, ces annualisations n'impactent pas les quotités de travail de chaque poste figurant dans le tableau des effectifs de la collectivité. Dans le cas où ces quotités de travail seraient appelées à évoluer de plus 10 % de la quotité hebdomadaire en vigueur l'année précédente, un examen par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est rendu nécessaire, ce qui sera le cas pour Mme Emilie DUVERGER qui reprend son activité en février 2019 après son congé maternité. Son annualisation sur l'année 2019 tient compte de l'intégration des nouvelles surfaces de ménage à l'école (déjà mise en œuvre pour ses collègues sur l'annualisation du 31/08/2018 au 31/12/2018) et des heures de ménage effectuées en mairie durant les congés scolaires.

Concernant les variations de quotité de travail, il est précisé qu'elles sont consécutives à l'augmentation des surfaces de ménage et à l'impact des jours fériés qui correspondent pour la majorité d'entre eux à des jours travaillés.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer pour acter les modifications de quotités hebdomadaires de travail annualisées des agents titulaires, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, comme précisé sur le tableau présenté par Mme Proietti :

NOM	Prénom	Travail effectif par semaine 2019	Quotité hebdomadaire lissée du 01/01/2019 au 31/12/2019	Lissage au 31/12/2018	Commentaire
DESIGAUD	Morgane	30.68	<b>24.98</b>	23.76	+5,12 %
DULAC	Stéphanie	38	<b>30.23</b>	28.81	+4,93 %
DUVERGER	Emilie	24.5	<b>21.48</b>	19.23	+11,71 % Intégration des heures mairie pendant les vacances scolaires
LEDUC	Carine	39	<b>31.28</b>	29.86	+4,76 %
MAITRE	Betty	22.32	<b>18.34</b>	21.88	-16,2 % Stagiairisation au 01/09/2018 donc lissage artificiellement haut en 2018
MEREU	Michèle	34.68	<b>28.00</b>	28.00	
PORTOUKALIAN	Nathalie	14.32	<b>10.96</b>	9.77	+12,22 % Poste augmenté de 15 minutes par jour
RAYMOND	Cathy	23.5	<b>18.99</b>	18.07	+5,08 %

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord sur les modifications de quotité hebdomadaires de travail annualisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 des agents titulaires suivants : Mmes DESIGAUD, DULAC, DUVERGER, LEDUC, MAITRE, MEREU, PORTOUKALIAN, RAYMOND.
- modifie ainsi le tableau des emplois ;
- inscrit les crédits correspondants au budget au chapitre 012.

**V - TRAVAUX****❖ Point sur les dossiers en cours**

➤ **Cimetière** : Jean-Michel Coquard signale le quasi-achèvement des travaux confiés à l'entreprise Andrade à l'exception de la repose du chapiteau et du portail. La commission étudiera l'utilité d'une main courante sur la rampe d'accès entre les 2 cimetières. Jocelyne Crozet, chargée des questions d'accessibilité, rappelle que le cimetière ne sera pas rendu accessible au moyen de cette rampe et qu'il s'agit uniquement de faciliter l'accès pour les engins. A noter que le portail, transféré de l'ancien cimetière situé derrière l'église à son emplacement actuel en 1870, a une valeur patrimoniale qui a conduit à le faire restaurer. Comme indiqué précédemment, il est proposé de faire repeindre le portail du nouveau cimetière dans la même teinte de gris.

➤ **Travaux divers** : la dépose de la Croix de la Borne doit être effectuée très prochainement. Les autres travaux devraient suivre (scellement de gonds à l'école et au presbytère), les embrasures de la salle des mariages seront programmées à la fin du chantier de la rue et de la place de la mairie.

➤ **Maison des Associations** : les travaux de peinture débiteront le 11 février, les associations ont été informées, quelques ajustements de salles pourront intervenir.

➤ **Ecole** : toujours en attente de la venue de 4 entreprises pour achever leurs programmes de travaux (venue programmée de l'entreprise Solmurex afin de constater l'éclatement des joints et la rétractation des soudures de sols. Une éventuelle reprise sera envisagée durant les vacances scolaires de février). Le maître d'œuvre doit réunir toutes les entreprises pour faire un point sur les travaux restant à achever. Les travaux de peinture du grenier, à exécuter en régie, n'ont pas encore été prévus.

➤ **Commission bâtiment et sécurité** : prochaine réunion le 6 février pour définir les travaux à inscrire au budget 2019 et faire le point sur le plan de sauvegarde communal confié à Jocelyne Crozet.

➤ **Projet d'aménagement du local HBVS aux Passerelles** : réflexion conjointe menée avec la commission économie sur l'aménagement du local HBVS aux Passerelles : rencontre avec le cabinet d'architecture Exagones pour évaluer la faisabilité technique pour créer 3 cabinets à orientation médicale ou paramédicale voire d'autres types de professionnels. Jean-Claude Demay s'interroge sur l'opportunité d'un découpage en 3 lots (chacun disposant d'un point d'eau) et questionne le choix du mode de chauffage.

La commission se prononcera sur le chiffrage prévisionnel des travaux et sur la meilleure fonctionnalité du système de chauffage.

L'acquisition de ce local aura des incidences financières en cas de travaux car la collectivité sera propriétaire au sein de la copropriété (millièmes de la surface du local et volume de circulations).

➤ **Dissimulation de réseau « Les Granges / les Tours »** : Patrick Gaudillière rappelle que la première phase de travaux a été terminée fin 2018, le basculement du réseau en souterrain est prévu fin janvier, suivi de la dépose des câbles puis des poteaux pour un achèvement complet de ce chantier.

➤ **Pannes électriques** : malgré des demandes récurrentes d'information sur la cause de ces dysfonctionnements, aucun retour n'a été obtenu auprès d'ENEDIS. Certains habitants nécessitant notamment des dispositifs de surveillance médicale se sont trouvés dans des situations compliquées à gérer.

➤ **Pose d'antenne à Buisante** : Le Maire informe de la pose d'un poteau téléphonique à Buisante, longtemps refusé à l'opérateur Orange, pour alimenter une antenne de radiodiffusion. Il souligne à cette occasion que les manifestations de mécontentement émanant de riverains ne doivent pas être exprimées avec agressivité auprès du secrétariat.

➤ **Déploiement de la fibre** : la phase de construction du réseau fibre est bientôt achevée, elle sera suivie d'une période dite neutre de 3 mois avant la commercialisation des offres des fournisseurs d'accès.

➤ **Aménagement de la rue et de la place de la mairie** : pour rappel, le démarrage opérationnel a été repoussé du 21 janvier au 11 février 2019 en raison d'un problème d'approvisionnement en pierre de Comblanchien et de la nécessité d'optimiser les travaux sur les périodes de congés scolaires (vacances du 18 février au 4 mars puis du 15 au 27 avril 2019) afin de limiter l'impact des nuisances du chantier sur le temps scolaire et périscolaire. La prochaine réunion de chantier aura lieu le 5 février à 10 h.

Le démontage des bacs à fleurs et du mobilier a déjà été effectué par les employés et le comité de fleurissement.

Le projet d'aménagement a été exposé au public lors de la cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal, il reste visible à l'accueil de la mairie.

➤ **Programme voirie 2019 - CCBPD** : le programme prévoit des interventions montée des Varennes, chemin du Couchant, chemin de Cruix, chemin Sébastien, chemin de St Pré et la liaison salle des Fêtes / maison des Associations. Quelques travaux seront instruits via des fonds de concours. Un chiffrage complémentaire pourra être sollicité pour la réalisation de saignées allée du Clos de St Trys et montée de Bethléem.

Dominique Schmitt soulève une interrogation sur l'entretien des murs de soutènement avec la mise en œuvre de baux emphytéotiques. Ces ouvrages appartenant à des propriétaires privés auxquels leur entretien incombe, cette suggestion suscite des réserves de la part du Maire.

La CCBPD va effectuer un recensement de tous les ouvrages de soutènement de la voirie.

#### ❖ *Skate-Park - lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre auprès d'entreprises spécialisées dans la conception et l'aménagement de ce type d'équipement :*

René Blanchet et Arlette Proietti exposent leur rencontre avec l'entreprise ayant réalisé un aménagement similaire à Anse afin d'évaluer la faisabilité du projet aux Gondoins. Un sondage de sols s'avère indispensable, notamment pour la partie incurvée dite « bowl », afin de connaître le niveau de la roche et du terrain naturel car des mouvements de terre ont été nécessaires pour enherber ce terrain issu d'une ex carrière. En amont, un relevé topographique avait été effectué pour valider la faisabilité technique.

Cet équipement, composé de modules préfabriqués en béton, devra être implanté sur une assise globale en béton.

Le cahier de charges sera élaboré conjointement avec le CMJ à l'initiative de ce projet, la commission sports, les ados utilisateurs, l'association VTT et le concepteur.

René Blanchet et Arlette Proietti précisent leur souhait d'associer l'association VTT qui a manifesté un intérêt pour un équipement en proximité de cet équipement (échange informel).

Le budget prévisionnel de cette opération pourrait être fixé dans une enveloppe de crédits de l'ordre de 100 000 € à 150 000 € comprenant l'aménagement du site et l'aménagement extérieur avec un chemin d'accès.

Il est proposé de délibérer pour lancer la consultation d'entreprises spécialisées dans la conception et l'aménagement de ce type d'équipement et solliciter les demandes de subventions.

Marc Neyra souligne que le Conseil municipal n'a pas formellement validé sa décision de réaliser ce projet de skate-park aux Gondoins.

Le Maire rappelle qu'un projet de skate-park est attendu depuis longtemps, que élus se sont engagés auprès du CMJ et que ce projet figure dans le plan de mandat. Il précise également que la commission a avancé dans sa réflexion et a tenu informé le Conseil au fil des séances.

Dominique Schmitt rappelle que les jeunes ont l'espoir de concrétiser ce projet et qu'au regard de l'engagement pris par le Conseil municipal de les accompagner dans ce projet qui a été annoncé lors des vœux, il faut avancer sur ce dossier et assumer cette opération d'investissement au bénéfice du jeune public.

Un débat s'engage sur le coût de cet équipement et sur le financement de ce projet dans un contexte économique et social tendu. Fabienne Pegaz et Jocelyne Crozet s'interrogent sur la légitimité de soutenir ce projet au coût annoncé et suggèrent de dissocier la notion de principe et de budget. Elles exposent également des travaux à prévoir en investissement notamment axés sur la salle des fêtes dont le degré d'urgence semble prioritaire.

Compte tenu de cette discussion, le Maire propose un vote sur le principe de faire réaliser un skate-park aux Gondoins, approuvée par 14 votes pour, 3 votes contre et 2 abstentions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 14 votes pour, 3 votes contre et 2 abstentions :

- donne son accord pour la création d'un skate-park aux Gondoins ;
- inscrit les crédits correspondants en section d'investissement du budget 2019.

Concernant les échanges sur les investissements, le Maire invite les commissions à recenser les travaux et à hiérarchiser les priorités en tenant compte des besoins et du caractère d'urgence éventuelle.

## VI – URBANISME

### ❖ Point sur les dossiers en cours et sur l'activité 2018.



#### ➤ Contentieux avec la SCI « le Haut de Pommiers » (M. Florian RIAS) :

- Travaux de remplacement de tuiles effectués sans autorisation (décembre 2018) : courrier en lettre recommandée avec accusé de réception pour exiger l'arrêt immédiat de ces travaux et la régularisation de la situation par le biais du dépôt d'une déclaration préalable.
- Projet de création de parking, de modification d'un accès existant et de démolition d'un bâti (avril 2016) : la commune a fait part au Procureur de la République de son souhait de se constituer partie civile au titre des articles L 480-1 et L 610-1 du Code de l'urbanisme. Après avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France, la commune a délivré un arrêté d'opposition à la déclaration préalable (travaux en contradiction complète avec le règlement de l'AVAP en vigueur). Après constat de travaux sans autorisation par l'Architecte des Bâtiments de France, la commune a décidé de solliciter le concours de la DDT du Rhône pour dresser un procès-verbal d'infraction, lequel a été établi et a fait l'objet d'une communication au Parquet.  
A ce jour, aucun retour du Procureur de la République.

#### ➤ Compte rendu d'activité 2018

René Blanchet commente les données d'activités sur les 5 dernières années, présentées ci-dessous :

ANNÉE	Nombre PC	Nombre PC Modificatif	Nombre PC Transfert	Nombre PD	Nombre PA	Nombre PA Modificatif	Nombre DP	Nombre CU	Nombre de logements autorisés
2013	40	5	/	1	1	3	55	73	15
2014	23	5	2	/	/	/	52	61	12 + 8 (Domaine des Pothières 1)
2015	20	2	2	/	2	2	33	51	6 + 8 (la Grange Huguet)
2016	28	4	1	/	1	/	44	64	12 + 9 (Domaine des Pothières 2)
2017	27	3	3	/	2	/	57	74	13 + 15 (route de Montclair)
2018	14	6	1	/	/	2	65	62	4

Pour 2018, la forte baisse de production de logements constitue un indicateur très significatif quant à la faible croissance de la population (liée à des facteurs de baisse de la natalité et à l'âge relativement mature des acquéreurs) qui impacte l'évolution démographique du village et sa dynamique. On constate ainsi une stabilité des effectifs scolaires depuis 2010.

Cet élément se conjugue également à la raréfaction du bâti consécutif à l'application des dispositions réglementaires du PLU (suppression de zones à construire) mais l'augmentation des divisions de parcelles offrent une possibilité de créer de(s) logement(s) supplémentaire(s).

René Blanchet rappelle que l'ensemble des dossiers est instruit en mairie. On note un décalage de 1 à 2 ans entre l'instruction des dossiers et la production de logements collectifs mais une meilleure réactivité sur les dossiers de logements individuels.

Le Maire rappelle que toutes les décisions d'urbanisme ont un impact multiple : démographie, coûts de fonctionnement, voirie... qu'il convient d'appréhender et d'anticiper au mieux.

## VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

### ❖ *Rapport sur les commissions communales :*

▪ **Communication :** Marie-France Pellegrin remercie chacun d'avoir récupéré les bulletins municipaux en vue de leur distribution. L'exposition photos pour l'inauguration de l'école commence à être démontée avec soin. Le Maire remercie chaleureusement la commission pour la réalisation du bulletin dont la qualité a été unanimement soulignée ainsi que pour la préparation des vœux. Suite au repas des Aînés, Arlette Proietti sollicite les élus pour distribuer une information sur une perte de manteau.

▪ **Culture :** souhait de date avec Arlette Proietti et Monique Mathieu pour fixer une réunion avec le CCAB pour avancer dans la réflexion de « Pommiers en 4G ».

▪ **Signalisation :** avancement de la réflexion.

▪ **Accessibilité :** Jocelyne Crozet a présenté la démarche accessibilité au personnel municipal le 16 janvier dernier avec un focus particulier sur les règles à mettre en place pour bien accueillir les personnes handicapées en fonction des types de déficience. Des registres publics d'accessibilité propre à chaque ERP ont été élaborés, ils seront à déposer dans les lieux concernés.

Le plan communal de sauvegarde et le DICRIM vont nécessiter une importante mise à jour.

Jean-Claude Demay fait part de son interrogation quant à l'obligation d'établir un plan particulier d'intervention.

▪ **Commission électorale :** la dernière commission recense 1876 électeurs inscrits. L'INSEE assure désormais la gestion d'un répertoire national actualisé en permanence duquel sera extraite la liste d'électeurs. La commission de contrôle créée en janvier 2019 statuera en cas de recours administratif et contrôlera au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

### ❖ *Activités des structures Intercommunales :*

▪ **SI Assainissement de la Vallée de la Galoche :** René Blanchet précise que des chantiers de renouvellement de canalisation vont démarrer en janvier 2019.

▪ **Communauté de Communes :** Daniel Paccoud présente le film des vœux de la CCBPD qui reprend toutes les compétences et les enjeux de l'intercommunalité. Le prochain Conseil communautaire se tiendra le 06 février 2019.

## TOUR DE TABLE

**Dominique Schmitt** demande si un déplacement du Conseil municipal à Toirano est envisagé sur 2019. Si rien n'a été défini en raison du calendrier électoral italien, cette éventualité pourrait s'envisager en fin d'année 2019.

**Marc Neyra** fait part d'un projet de centrale villageoise photovoltaïque. Une réunion d'information et de présentation, en présence de la chargée de mission de l'Agence Régionale de l'Énergie et de l'Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes, aura lieu le 27 mars 20 h à la CCBPD.

**Daniel Paccoud** revient sur le déploiement des compteurs Linky. Au regard des modalités de communication d'ENEDIS sur ce sujet, il propose d'envisager une réunion avec le Conseil municipal et l'association ABC21.

**Jocelyne Crozet** sollicite des précisions sur l'aménagement du terrain réalisé sur le haut de la propriété Berry. Le terrain est en train d'être aménagé pour l'installation de manèges à chevaux. Une déclaration préalable a été déposée tardivement. Le terrain est en secteur agricole du PLU. Jocelyne Crozet s'inquiète du nombre de chevaux et des conséquences que cela entraînera. Jean-Michel Coquard suggère de solliciter la réalisation d'un cheminement interne à la propriété.

**Fabienne Pegaz** souhaite une confirmation de la date des élections européennes : 1 seul tour est organisé le 26 mai.

**Céline Marcuccilli** rappelle l'accueil de 24 collégiens italiens accompagnés de 4 enseignants et de quelques membres du Comité de jumelage du 24 au 28 mars. Elle propose à ceux qui le souhaitent d'être accompagnateurs de sorties ou de partager du temps avec eux. Le voyage retour est organisé du 30 mai au 2 juin.

**Agnès Fuxa** émet le souhait d'aborder le sujet du débat national, qui est inclus dans les questions diverses.

**Jean-Michel Coquard** informe que les vignerons fêteront la St Vincent le 25 janvier.

**René Blanchet** fait part de la situation de l'association Notre Village à laquelle la commune adhère qui a permis la mise en place des Agendas 21. Il rappelle que Marie-France Pellegrin est salariée de cette association en charge de l'animation de l'antenne Nord Est et qu'à ce titre, celle-ci prend la décision de se retirer de la salle du Conseil municipal. Il précise également sa responsabilité actuelle de vice-président de l'association Notre Village et resitue les éléments factuels qui posent aujourd'hui question sur le sens de la dynamique associative portée par Notre Village :

- la suppression du poste d'animatrice de l'antenne Nord Est par le Conseil d'administration pour des motifs économiques non anticipés ;
- les conséquences de cette décision en termes d'animation locale et de travail en réseau auprès des élus et des acteurs de terrain ;
- l'absence de vision stratégique au niveau de l'association ;
- le manque de réflexion sur la notion de service apporté aux adhérents et d'anticipation de l'évolution du fonctionnement de l'association pour en garantir la pérennité.

L'ensemble de ces points amène la municipalité à inviter les communes du secteur, le 4 février, pour échanger sur les conséquences de cette situation et envisager comment faire perdurer la dynamique en matière de développement durable qui interagit fortement avec plusieurs enjeux, du type PCAET.

René Blanchet expose son souhait de se désengager de son mandat de vice-président.

Marc Neyra rappelle que notre secteur comporte un nombre d'Agendas 21 très supérieur à la moyenne et qu'il est regrettable de ne pas mesurer l'impact de l'animation locale et du travail conduit qui s'appuie sur une forte stimulation et sur un potentiel non reconnu, d'autant que les partenaires institutionnels sont à la recherche de zones pilotes.

Le Maire précise que même si les Agendas 21 se poursuivent, ils sont contraints d'évoluer en raison de la stratégie nationale qui s'oriente sur les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui reposent principalement sur des volets d'animation.

Bien évidemment, cette situation ne remet pas en cause les engagements pris par la municipalité et le processus engagé sur notre secteur géographique qui se poursuivra sur de nouvelles pistes. L'adhésion à cette association sera rediscutée lors du budget 2019.

## VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ **Information activité 2018 du Conciliateur de Justice :**

Le conciliateur siège en mairie d'Anse. Il a reçu 222 personnes sur le territoire qui est placé dans son ressort géographique dont 10 dossiers concernent des demandes adressées par des habitants de Pommiers.

### ➤ **Grand débat :** le Maire informe de la réception très récente des circulaires précisant les modalités d'organisation du grand débat. Il revient sur les dispositions mises en place :

Un cahier de doléances et de propositions est mis à disposition à l'accueil de la mairie. Les contributions ont déjà fait l'objet d'un envoi en Préfecture et seront transmises au Préfet à la date de clôture souhaitée par l'Etat. Il est également possible de rédiger les doléances et/ou propositions en ligne : <https://www.flui.city/amrf/projects/29009-vos-doleances-vos-propositions>.

La question de l'organisation de débats est évoquée. Après en avoir débattu, la municipalité préconise de répondre aux demandes en apportant un soutien logistique par la mise à disposition de salle de réunion. Cette disposition sera appliquée sous réserve d'assurer un débat citoyen et de respecter la charte de bonne conduite. Il sera également nécessaire que l'organisateur s'engage à respecter les deux obligations imposées au plan national :

- signaler l'organisation de la réunion sur la plateforme numérique nationale [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr) ;
- transmettre le compte rendu à la mission nationale chargée du grand débat, par voie postale ou par le site Internet.

Pour rappel, chaque habitant peut participer au Grand débat en donnant son avis et ses propositions :

- soit en envoyant une contribution à la mission nationale de coordination du Grand débat, par le site Internet : [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr) ou par la Poste à l'adresse : Mission grand Débat - 244 boulevard St Germain 75007 PARIS ;
- soit en formulant son avis dans les cahiers de doléances et de propositions ;
- soit en participant à l'un des débats organisés au plan local.

### ➤ **Succession taxis :** Monique Mathieu informe de la cession de leur activité de taxis à M. et Mme Barthélémy, taxis depuis de nombreuses années, domiciliés aux Chères et souhaitant travailler sur le secteur.

M. a cédé sa licence sur Lyon pour prendre la location gérance du véhicule n° 2 depuis le mois de septembre 2018.

Mme, également titulaire d'une licence sur Anse, a acquis la licence du véhicule n° 1.

Monique Mathieu informe que M. et Mme Barthélémy se sont engagés à reprendre les clients de Pommiers.

### ➤ **@touts Pommiers** a fêté ses 10 ans avec un réseau partiellement renouvelé, très dynamique et impliqué dans la vie locale.

### ➤ **Fleurissement :** suite à l'assemblée générale, les limites du bénévolat se constatent et vont en s'amplifiant : absence de renouvellement des membres, vieillissement des participants, plus forte mobilité estivale qui impacte la continuité de l'arrosage.

### ➤ **Fête des Conscrits : 22 février à 18H30** pour célébrer Nathalie Dulac, Morgane Desigaud, Emilie Duverger, Fatima Ferreira Pinto, Cassandre Eloi, Idalie Hernandez, Sofia Kara, Léon Magnin et Charline Martin.

A cette occasion, Chantal Guillot et Alain Besnier seront honorés pour leur engagement au sein de notre collectivité.

Fin de conseil à 23h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 26 février 2019 à 20 h 30, salle du conseil.